

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le 27/02/2026

ID : 007-200039808-20260224-2026_02_020-DE

SLOW

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 24 février 2026

Convocation du 17 février 2026

N° 2026_02_020

Objet : Finances – Garantie d'emprunt Lou Capitelle

Le 24 février 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Vallon Pont d'Arc, siège de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, salle du conseil communautaire, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Marianne PAILLERON, Françoise PLANTEVIN, Yves RIEU, René UGHETTO, Carole VANESSE, Yvon VENTALON,

Absents : Maryse RABIER, Nathalie VOLLE

Pouvoirs : Sylvie EBERLAND à Vincent CERVINO, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU

Secrétaire de Séance : Monique MULARONI

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 34

Nombre de pouvoirs : 3 - nombre de suffrages exprimés : 28

Vote contre : 17 pour : 11 abstention : 9

L'association CLEFAM propriétaire du domaine Lou Capitelle à Vogüé sollicite la communauté de communes pour une garantie d'emprunt de 5 millions d'euros dans le cadre de son projet de construction d'un complexe aquatique. Cet emprunt est souscrit auprès de la Caisse d'épargne aux taux d'intérêt indexé au taux du livret A (1.50%) sur 20 ans.

La garantie d'emprunt est un engagement pris par une collectivité territoriale pour assurer à un organisme prêteur le remboursement d'un emprunt contracté par un tiers si ce dernier devient défaillant.

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer sur cette garantie d'emprunt au bénéfice de l'association CLEFAM.

Le conseil communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
11 voix pour,

17 voix contre (Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Guy CLEMENT, Max DIVOL, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Françoise HOFFMAN, Yves RIEU, Anne-Marie POUZACHE, Hervé OZIL, Marianne PAILLERON, Françoise PLANTEVIN, Yvon VENTALON, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Simone MESSAOUDI
9 abstentions (Thierry BESANCENOT, Nicolas CLEMENT, Sylvie CHEYREZY, Nadège ISSARTEL Louise LACOSTE, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, René UGHETTO)

Décide de ne pas accorder de garantie d'emprunt à l'association CLEFAM.

Le Président

Luc PICHON



La Secrétaire de séance

Monique MULARONI